

ADHÉSION 2024-2025 | PRÉ-SYNDICALISATION

Nom
Nom de naissance
Prénom
Date de naissance
Adresse
Code postal
Tel. fixe
Tel. portable
Adresse e-mail

VOTRE SITUATION ADMINISTRATIVE

- Classe normale Hors classe Retraité
 Stagiaire Classe exceptionnelle
 PLP AED/EAP/AESH Contractuel
 CPE Sans solde DDFPT
Discipline : Autre :

VOTRE ÉTABLISSEMENT D'EXERCICE 2024/2025

- Lycée professionnel SEGPA (collège)
 Lycée polyvalent (SEP) EREA
 Autre :
Nom d'établissement :
Ville : Académie :

JE CALCULE MA COTISATION

Échelon Tarif Temps partiel
Cotisation : temps partiel x tarif =
-17€ SI COTISATION AVANT LE 14 JUILLET 2024
Je choisis le mensuel papier du SNETAA-FO :
 OUI + 25 € (pour frais de traitement et de port)
 NON (merci de bien indiquer votre adresse mail)

À retourner dûment complétée et accompagnée de votre chèque au SNETAA-FO – 62 Boulevard des Récollets 31400 TOULOUSE

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Ma cotisation est un paiement récurrent qui sera prélevé le 1^{er} du mois.
Je suis libre de modifier, suspendre ou arrêter ce prélèvement à tout moment.

COMPTE À DÉBITER

IBAN - IDENTIFIANT INTERNATIONAL DE COMPTE BANCAIRE

BIC - CODE D'IDENTIFICATION BANCAIRE

Le code BIC peut contenir 8 ou 11 caractères.

Fait à :

Le :

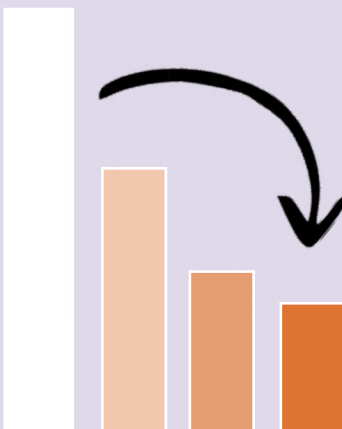
Nom et adresse du créancier :
SNETAA-FO, 417 BUREAUX DE LA COLLINE
92213 SAINT-CLOUD CEDEX
N° identifiant créancier (ICS) : FR23ZZZ540565

**N'oubliez pas de
JOINDRE VOTRE RIB AVEC
VOS CODES IBAN ET BIC !**

SIGNATURE (OBLIGATOIRE) :

UNE ADHÉSION DE

132 €



-66%

**DE CRÉDIT
D'IMPÔT**

**COÛT RÉEL
44,88€**

En signant ce formulaire mandat, vous autorisez le SNETAA-FO à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, conformément aux instructions du SNETAA-FO. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, sans tarder et au plus vite dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. Sauf avis contraire de votre part, la cotisation sera renouvelée en 12 mensualités de septembre à août. Le nombre de prélèvements dépendra de la date d'adhésion. Ex : si vous adhérez en janvier, la cotisation complète sera prélevée de février à août en sept fois.

TARIF MÉTROPOLÉ

POURQUOI SOUTENIR NOS ACTIONS ?

Éch.	Classe normale	Hors classe	Classe exceptionnelle	Contractuels	
				Indice	Cotisation
1	132 €	276 €	324 €	moins 450	81 €
2	181 €	297 €	344 €	450 à 500	114 €
3	188 €	308 €	355 €	500 à 700	140 €
4	224 €	330 €	373 €	+ 700	164 €
5	232 €	349 €			
6	239 €	361 €			
7	251 €	368 €			
8	263 €		HE-A 1 : 395 HE-A 2 : 411 HE-A 3 : 433		
9	279 €				
10	301 €				
11	318 €				

Cotisations Uniques

Sans solde	19 €
EAD/AEP/AESH	51 €
Stagiaires	99 €
Retraités titulaires	151 €
Retraités contractuels	51 €

Une cotisation annuelle au **SNETAA-FO** de **132 € ne vous coûte finalement que 44,88 €** après déduction fiscale, soit **3,74 € par mois**. C'est l'équivalent de 4 baguettes de pain !

3,74€ =



Un syndicat, c'est comme la santé, on en prend soin. Alors, **ADHÉREZ AU SNETAA-FO !**